

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019 A 20H

Présents : Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Véronique JORDY, Nicolas MORIS, Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Joëlle DIOT, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Séverine ANTOINE à M Philippe LEMOINE, Mme Coralyne PIAT à Mme Anne-Marie AUMER

Absents : Valérie GUILLEMOT, Mina EL RHARBI, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA, Hervé PRICOT

Jean-Pierre ABEL, Maire, remercie les élus de leur présence et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle DIOT, à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2019-12-01 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18/11/2019

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 16 voix pour.

DELIBERATION N° 2019-12-02 – MESURE PREALABLES AU VOTE DU BP 2020

La présentation du projet de budget primitif 2020 au Conseil Municipal est prévue au cours du premier trimestre 2019. Ce calendrier nécessite par conséquent l'application de mesures préalables permettant d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire à compter du 1^{er} janvier prochain jusqu'à la date effective d'adoption du budget primitif.

Conformément aux textes applicables, il est donc proposé à l'assemblée de faire application de cet article à hauteur de **699 075 €** (soit 25% de 2 796 300 €), les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAP.	ART.	LIBELLE	RAPPEL BUDGET 2019 en euros	MONTANT AUTORISE en euros
20	2041582	Bâtiments et installations	95 000,00 €	23 750,00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	9 100,00 €	2 275,00 €
21	2111	Terrains nus	100,00 €	25,00 €
21	2116	Cimetières	15 000,00 €	3 750,00 €
21	21532	Réseaux d'assainissement	2 700,00 €	675,00 €
21	21568	Autre mat. et outillage incendie et défense civile	8000,00 €	2 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	9 800,00 €	2 450,00 €
21	2184	Mobilier	4 500,00 €	1 125,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	42 800,00 €	10 700,00 €
23	2313	Constructions	1 952 000,00 €	488 000,00 €
23	2315	Installations, matériel & outillage technique	586 700,00 €	146 675,00 €
23	2316	Restauration des collections et œuvres d'art	20 600,00 €	5 150,00 €
			TOTAL	699 075,00 €

Il est par ailleurs précisé que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2020.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 16 voix pour.

DELIBERATION N° 2019-12-03 – TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE

Des travaux ont été réalisés au cours de l'année 2019 par les employés municipaux, notamment :

- Ecole élémentaire – nouvelle classe : création de l'éclairage, pose de prises électriques, de radiateurs et confection d'un meuble ;
- Ecole maternelle : agencement de lavabos et de toilettes, pose d'un éclairage au garage, confection de meubles ;
- Bureau de Police : aménagement d'un nouveau bureau et création d'un réseau électrique ;
- Accueil de loisirs Espace Bel Air : installation d'un système de climatisation ;
- Cimetière : installation d'une vitrine d'informations ;
- Salle Irénée Ormancey : pose d'un caisson VMC ;
- Voirie : pose de panneaux de rues sur piétements.

Afin de pouvoir prétendre à la récupération d'une partie de la T.V.A., des écritures comptables sont nécessaires pour inscrire ces dépenses en section d'investissement, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 040	
- Compte 2116	- 19 000 €
- Compte 21311	+ 2 500 €
- Compte 21312	+ 12 000 €
- Compte 21318	+ 2 000 €
- Compte 21571	+ 1 000 €
- Compte 21752	+ 1 500 €

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 16 voix pour.

DELIBERATION N° 2019-12-04 – CONVENTION POLE SUPPLEANCE DU CENTRE DE GESTION

Le législateur a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube la possibilité de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou à des missions de remplacement.

C'est pourquoi, pour pallier les éventuelles absences ou les besoins ponctuels dans la collectivité, Monsieur le Maire pourra faire appel au Pôle Suppléance - Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, dans un maximum budgétaire de 75 000 € par année budgétaire. En cas de dépassement, le Conseil sera de nouveau amené à délibérer pour modifier ce plafond.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 16 voix pour.

DELIBERATION N° 2019-12-05 – CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE AVEC EXTERION MEDIA

Un panneau publicitaire de 8m² sur deux faces est installé depuis plusieurs années sur notre territoire, rue du général Sarrail, par la société EXTERION MEDIA. Celle-ci est à nouveau autorisée pour trois années, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 au prix de 3 600 € par an, estimée en fonction des prix moyens des loyers pratiqués pour ce type de mobilier à Troyes et dans l'agglomération.

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 16 voix pour.

DELIBERATION N° 2019-12-06 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à la prise en compte d'admissions en non-valeur, sollicitées par la Trésorerie le mois dernier, et non prévisibles lors de l'établissement du budget primitif 2019, le chapitre 65 risque de se trouver en dépassement de crédits.

Il convient donc de procéder à un virement de crédits afin de régulariser cette situation, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 012 – CHARGES DU PERSONNEL	- 6 000,00 €
Article 64162 – Emploi avenir	- 6 000,00 €
Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	+ 6 000,00 €
Article 6531 – Indemnités	

Le rapport n'appelle pas de débat et est adopté à l'unanimité de 16 voix pour.

Pas de question diverse.

L'ordre du jour est épuisé.

Les signatures des membres présents sont recueillies.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
Jean-Pierre ABEL